



## Frais de relance et taxe ordures ménagères ?

Par **patendo**, le **08/01/2010 à 18:08**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 1 an auprès d'une agence immobilière.

le mois dernier (mois de décembre), j'ai réglé mon loyer de décembre le 18 de ce même mois. J'ai reçu au même moment, un courrier de mon agence pour "échéance impayée au terme 12/09", avec une facturation supplémentaire d'un montant de 14,12 HT.

Je venais de régler mon loyer, et je partais en congés, je n'ai pas répondu à ce courrier en posant la question sur le net afin de savoir si il était légal de ma facturer ces frais de relance ou d'impayés (un coup de fil de la personne qui est censée être ma gestionnaire était il une surcharge de travail ?).

Je reviens cette semaine chez moi, je trouve mon nouvel avis d'échéance de loyer où m'est facturée 2 mois de loyer (ils ont bien encaissés mon chèque pour le mois de décembre pourtant). Mais aussi toujours les 14,12 euros de frais de relance HT, et pour ce mois de janvier la Taxe ordures ménagères 2009. J'aurais 2 questions.

Je pense qu'ils ont fait le courrier avant de traiter mon chèque de décembre, cela devrait se régler.

Mais mes questions concernent la **légalité des frais de relance, ai je a les payer ? puis je les contester et comment ?**

Ensuite, je viens de vérifier sur mon échéance de janvier 2009, la Taxe ordures ménagères 2008 était de 39,34 euros, **aujourd'hui elle est de 151,78 euros**. Est elle calculée au prorata, sachant que j'ai emménagé en octobre 2008 donc pour 3 mois 39,34 et cette année pour 12 mois ce qui expliquerait l'inflation jusqu'à 151,78 euros ?

Merci de m'éclairer